

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-101

Objet de la délibération : Révision des tarifs de location du complexe associatif pour l'année 2023

Madame la Maire donne la parole à Christian RULLIAT. Monsieur RULLIAT présente les propositions concernant les tarifs de location du complexe associatif, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023, suite aux propositions faites en réunion du 25 novembre dernier, par la commission Vivre Ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

FIXE les tarifs de location comme suit :

	Associations yzeronnaises Ecoles Associations extérieures en lien avec Yzeron	Associations extérieures sans lien avec Yzeron Particuliers yzeronnais et entreprises yzeronnaises (Interdiction d'une sous-location au bénéfice d'une personne extérieure)	Particuliers et entreprises non yzeronnais
Tarifs de location en semaine (du lundi au vendredi jusqu'à 16 h)	Prêt gratuit	65	85
Tarifs de location week-end (vendredi à partir de 16 h) et jours fériés	Prêt gratuit	110	150
Caution ménage	100 €	100 €	100 €

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 DEC. 2022

Publication ou notification du : 16 DEC. 2022

Publication site internet le : 16 DEC. 2022

Affichage liste des délibérations le : 13 DEC. 2022

